

Elles sont un besoin pour l'être humain qui tend vers elles naturellement à moins qu'il subisse une influence extérieure liée à la société ou son à son entourage. Elles ont été citées dans plusieurs récits prophétiques authentiques.

La pratique (sunnah)	Son statut	Explication
[1] Se tailler la moustache	C'est recommandé (sunnah). Il est détestable de la raser totalement.	La sunnah est de tailler la moustache et de la raccourcir de telle manière, qu'apparaisse le bord des lèvres.
[2] Se laisser pousser la barbe.	C'est obligatoire.	Il est interdit de se la raser, car cela contredit l'ordre prophétique de la laisser pousser et abondante.
[3] Utiliser le siwâk.	C'est vivement recommandé.	Utiliser un petit bâton provenant de l'arbre « al-Arâk » ou autre. C'est une Sunnah à chaque instant, mais davantage au moment des ablutions, de la prière, d'entrer chez soi et à la mosquée, de lire le Coran, du réveil, de l'agonie ou lorsque l'haleine est altérée.
[4] Se rincer le nez.	Fait partie des actes recommandés des ablutions.	En aspirant l'eau puis la rejetant par les narines.
[5] Se tailler les ongles.	C'est une Sunnah qui ne convient pas de reporter à plus de 40 jours.	Se tailler les ongles et les raccourcir, sans quoi les saletés s'accumulent en-dessous.
[6] Se laver les plis des doigts.	Sunnah (recommandé).	Nettoyer les parties repliées et les jointures (des membres) où les saletés peuvent s'accumuler.
[7] S'épiler les aisselles.	C'est une Sunnah qui ne convient pas de reporter à plus de 40 jours.	Enlever les poils qui poussent sous les aisselles en les épilant ou les rasant ou autre. Cela permet une bonne hygiène et de supprimer les mauvaises odeurs.
[8] Se raser le pubis.	C'est une Sunnah qui ne convient pas de reporter à plus de 40 jours.	Il s'agit des poils autour du sexe. On peut les ôter autrement que par le rasage comme en utilisant des produits modernes.
[9] Se nettoyer les parties avec de l'eau.	Fait partie des bienséances lors de l'accomplissement de ses besoins.	Éliminer l'impureté qui sort des deux orifices en nettoyant avec de l'eau ou autre. On nettoie les parties intimes et à leurs proximités.
[10] Se rincer la bouche.	Fait partie des actes recommandés des ablutions.	Laver sa bouche en aspirant de l'eau puis en la rejetant.
D'après 'Aïchah, qu'Allah l'agrée, le Messager d'Allah ﷺ a dit : "Dix pratiques font partie de la Fitrah : se tailler la moustache, se laisser pousser la barbe, utiliser le Siwâk, se rincer le nez, se couper les ongles, se laver les plis des doigts, s'épiler les aisselles, se raser le pubis et diminuer l'eau". Zakariyyâ dit : Mus'ab dit : "J'ai oublié la dixième, à moins qu'il ne s'agisse du rinçage de la bouche". Qutaiba ajoute : Wakî' a dit "diminuer l'eau signifie se nettoyer les parties avec de l'eau". Rapporté par Muslim		
[11] La circoncision.	Elle est obligatoire pour l'homme et recommandée pour la femme en cas de besoin.	Il s'agit de couper le prépuce qui recouvre le gland, afin que les impuretés ne s'y accumulent pas et de garantir l'absence d'urine.
Selon Abû Hureirah, qu'Allah l'agrée, le Prophète ﷺ a dit : "Cinq pratiques font partie de la Fitrah : la circoncision..." Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim		

Source : tiré de l'explication du livre Madârij as-sâlikîn wa tawdîh al-fiqh fî ad-dîn du cheikh Haytham Sarhân (qu'Allah le protège)